

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 7 novembre 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 18 octobre 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

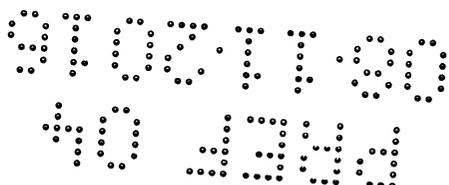
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du conseil départemental, en charge de la culture

Etaient absent excusé :

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération





CERTIFICAT ADMINISTRATIF

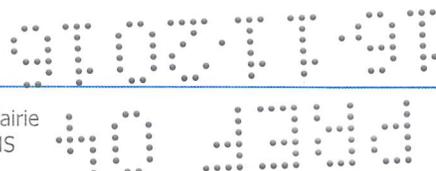
Je soussignée Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen » certifie qu'une erreur matérielle figure dans la délibération n° 2016 – 14 du 7 novembre 2016 relative à la Décision Modificative n° 1.

Dans le chapitre 011 il faut lire l'article 6238 « Divers » qui est ajusté à + 7 000 euros et non l'article 6228 « Divers » qui ne fait pas l'objet d'un ajustement.

Fait à DIGNE-LES-BAINS, le 15 novembre 2016.

La Présidente du Syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.



Délibération n° D-2016-14

OBJET : Décision Modificative n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 1er mars 2016 ;

Vu l'avis favorable de la Payeuse départementale ;

Exposé des motifs –

Suite à la notification de la subvention de l'Etat de 110 000 € des ajustements budgétaires sont nécessaires.

La section de fonctionnement est augmentée de la manière suivante :

- Recettes: la subvention est portée au crédit du compte 74718 « Participations – Etat- Autres » .

- Dépenses :

- Chapitre des charges à caractère général – 011 + 47 000 €
(articles 60632, 6185, 6228 et 6251)
- Chapitre des charges de personnel – 012 + 63 000 €
(articles 6218, 64138, 6455, 6456 et 6488)

La section de fonctionnement s'élève à présent à 2 617 332.32 €.

Après en avoir délibéré,

– DECIDE –

D'approuver la Décision Modificative n° 1 selon les éléments indiqués dans l'exposé des motifs dont le détail figure le document ci-joint ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	1	0	0
2	CCABV	2	0	0
4	Département	4	0	0

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 novembre 2016.

La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

Brigitte REYNAUD.



DECISION MODIFICATIVE N° 1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	Nouvelle proposition DM 1	TOTAL
6011 - Matières premières et fournitures autres que terrains	450,00	0,00	450,00
60611 - Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00
60612 - Énergie - Électricité	40 068,56	0,00	40 068,56
60622 - Carburants	800,00	0,00	800,00
60623 - Alimentation	1 800,00	0,00	1 800,00
60631 - Fournitures d'entretien	1 600,00	0,00	1 600,00
60632 - Fournitures de petit équipement	11 000,00	5 000,00	16 000,00
6064 - Fournitures administratives	13 000,00	0,00	13 000,00
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	1 000,00	0,00	1 000,00
611 - Contrats de prestations de services	1 700,00	0,00	1 700,00
6132 - Locations immobilières	200,00	0,00	200,00
6135 - Locations mobilières	6 000,00	0,00	6 000,00
61558 - Autres biens mobiliers	3 500,00	0,00	3 500,00
6156 - Maintenance	8 500,00	0,00	8 500,00
6161 - Assurance multirisques	12 000,00	0,00	12 000,00
6182 - Documentation générale et technique	150,00	0,00	150,00
6184 - Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00	2 000,00
6185 - Frais de colloques et séminaires	2 000,00	15 000,00	17 000,00
6188 - Autres frais divers	1 000,00	0,00	1 000,00
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	0,00	1 000,00
6226 - Honoraires	12 923,99	0,00	12 923,99
6228 - Divers	7 500,00	0,00	7 500,00
6238 - Divers	400,00	7 000,00	7 400,00
6241 - Transports de biens	700,00	0,00	700,00
6247 - Transports collectifs	400,00	0,00	400,00
6251 - Voyages et déplacements	80 000,00	20 000,00	100 000,00
6257 - Réceptions	1 000,00	0,00	1 000,00
6262 - Frais de télécommunications	14 500,00	0,00	14 500,00
627 - Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	50,00
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	3 000,00	0,00	3 000,00
011 - Total des charges à caractère général	228 242,55	47 000,00	275 242,55

6218 - Autre personnel extérieur	70 965,42	15 000,00	85 965,42
6331 - Versement de transport	6 760,00	0,00	6 760,00
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	6 800,00	0,00	6 800,00
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	35 146,21	0,00	35 146,21
64111 - Rémunération principale	1 156 955,00	0,00	1 156 955,00
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	18 900,00	0,00	18 900,00
64118 - Autres indemnités	100 000,00	0,00	100 000,00
64131 - Rémunérations	95 750,00	0,00	95 750,00
64138 - Autres indemnités	4 600,00	30 000,00	34 600,00
64168 - Autres emplois d'insertion	14 000,00	0,00	14 000,00
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	250 000,00	0,00	250 000,00
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	406 500,00	0,00	406 500,00
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 500,00	0,00	8 500,00
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	52 000,00	3 000,00	55 000,00
6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	5 000,00	5 000,00	10 000,00
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	12 500,00	0,00	12 500,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	4 500,00	0,00	4 500,00
6478 - Autres charges sociales diverses	600,00	0,00	600,00
6488 - Autres charges	0,00	10 000,00	10 000,00
012 - Total des charges de personnel	2 249 476,63	63 000,00	2 312 476,63
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 839,14	0,00	25 839,14
65 - Autres charges de gestion courante	3 774,00	0,00	3 774,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 507 332,32	110 000,00	2 617 332,32



 République Française